

Association COLL'INNOV
Pour un collège innovant dans le Rhône

PROJET DE COLLEGE INNOVANT – RHONE

Présentation

Janvier 2012

COLL'INNOV

*Adresse : 15, Montée Saint Laurent
69005 Lyon*

Pour nous contacter :

Claire Vivet, Présidente – Tél : 09 54 52 59 38– courriel : collinnov.collegelyon@gmail.com

PREAMBULE

INTRODUCTION

I/ OBJECTIFS - PRINCIPES GENERAUX

1. LE DEVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ADOLESCENT
2. DEVENIR CITOYEN
3. L'EGALITE

II/ MOYENS - PRINCIPES D'ACTION

1. LES MOYENS PEDAGOGIQUES

1/ L'apprentissage en action : la pédagogie de projet et de l'expérience

2/ L'organisation du temps

- a) l'accueil des élèves
- b) le temps de travail individuel
- c) le temps de travail collectif

3/ Un enseignement par pôle

- a) La créativité : l'art et le développement de l'esprit critique
- b) La citoyenneté : la connaissance et le respect de l'environnement social
- c) L'écologie : la connaissance et le respect de l'environnement physique

4/ L'évaluation et l'autonomie

5/ Le socle commun de connaissances et de compétences

6/ Des espaces de parole

7/ Socialisation, élaboration des règles et respect des cadres

8/ Penser la relation inter-degrés

2. LES MOYENS HUMAINS

1/ L'équipe éducative

2/ Une éducation tripartite

3/ Le partenariat

3. LES MOYENS MATERIELS

ANNEXE : mise en place d'une démarche d'évaluation

PREAMBULE

Nous, parents d'enfants de primaire et de collégiens, avons créé l'association Coll'Innov afin de proposer un projet de collège ouvert à tous.

Notre souhait est :

d'assurer une continuité entre l'école primaire et le collège, et que ce passage soit constructif,

d'entretenir le goût d'apprendre, d'encourager la capacité de s'étonner et d'interroger le monde qui nous entoure,

de pratiquer des évaluations qui donnent une vision de la progression et qui ne soient pas vécues comme une sanction. Nous voyons bien que le système de notes dégrade la confiance en soi des enfants,

de valoriser le collectif dans lequel chacun apporte sa contribution et trouve sa place,

d'intégrer des temps dits "hors scolaire" dans l'organisation qui fait du collège aussi un lieu de vie sociale,

Comme nous avons pu le vivre à l'école nouvelle du Chapoly ou de la Rize, nous voulons

maintenir une relation de confiance entre les enseignants et les enfants par une pédagogie de la réussite et non de l'échec,

laisser le droit à l'erreur, le droit à l'oubli, le droit d'apprendre avec ses pairs,

favoriser un lien entre parents et école,

que l'école soit un lieu de plaisir et de bien-être.

INTRODUCTION

Ce projet de collège est né :

- de la pratique de l'éducation nouvelle au sein de l'école du Chapoly à Tassin (depuis 1963), de l'école de la Rize à Lyon et d'autres écoles en France,
- et de la nécessité exprimée par des parents et des enseignants d'offrir aux élèves un espace de formation innovant, *s'appuyant en partie sur des pratiques ayant fait leurs preuves et en les regroupant dans un même lieu, dans une cohérence globale.*

Un des principes fondateurs de ce projet, que l'on retrouve en Education Nouvelle, est de considérer que toute personne possède un potentiel d'apprentissage, une capacité de progression et d'action. Ainsi, c'est l'école qui, par des méthodes adaptées, donne les moyens à chaque enfant de développer ses ressources/possibilités et son désir d'apprendre. Dès lors, cette valeur d'éducabilité suppose que c'est le collège qui est en recherche pour permettre à l'enfant d'apprendre et non l'enfant qui se conforme à une méthode.

Le projet repose aussi sur un travail d'équipe institué et une recherche en continu sur les pratiques, garantissant une cohérence de la pédagogie. L'équipe éducative est amenée à se former régulièrement.

I / OBJECTIFS - PRINCIPES GENERAUX

Comme dans tout collège, l'objectif premier est de permettre à l'enfant **d'acquérir des connaissances et des compétences**. Il s'inscrit dans le cadre des programmes de l'Education Nationale, en adéquation avec l'article L111-1 du code de l'éducation : « *Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté* ».

Pour autant la démarche pour l'atteindre est particulière. Nous la précisons à travers les trois objectifs suivants :

A/ Le développement global de l'adolescent,

B/ Devenir citoyen,

C/ L'égalité

Nous la développerons également à travers des principes d'actions.

A) LE DEVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ADOLESCENT

Le collège repose sur une prise en compte globale de la personne : l'adolescent développe autant ses capacités intellectuelles que manuelles et physiques. L'organisation du collège l'accompagne dans les différentes étapes qu'il a à franchir :

- passage du primaire au secondaire : accueil et observation,
- puberté,
- orientation et sortie du secondaire.

Une place particulière est donnée à l'art et aux activités d'expression. L'objectif est de renforcer la confiance en soi et la forme d'intelligence qui lui est propre.

Ce collège porte des valeurs de respect et de bienveillance comme fondement de l'éducation. Respect de soi et de son corps mais aussi respect mutuel en valorisant l'entraide et la **coopération**. Respect entre adultes et adolescents au-delà de la différence entre « éducateurs » et « éduqués ».

B) DEVENIR CITOYEN

Ce collège porte une valeur de **responsabilité** : permettre à l'élève de prendre sa place, lui donner les moyens d'assumer ses engagements, de porter ses projets.

La **démocratie** anime son fonctionnement : prise de décision collective, débat, assemblée, vote, respect d'un cadre, autant de moyens d'expression qui font vivre le collège.

Le collégien est invité à comprendre le monde dans lequel nous vivons, comment il nous influence, afin de lui permettre d'agir avec discernement : comprendre sa place dans la société, comprendre les interactions qu'il a avec le monde vivant, le sensibiliser à des **pratiques écologiques**.

C) L'EGALITE

Chaque famille n'ayant pas la même capacité d'accompagnement, le travail personnel est organisé au collège de façon à ne pas accentuer les inégalités. Ceci est d'ailleurs préconisé dans le « rapport d'orientation du comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires », remis à Luc Chatel le 4 juillet 2011.

Ce collège est public et hors carte scolaire, pour être accessible à tous, quelles que soient l'origine sociale et géographique.

L'objectif du collège est donc de soutenir les élèves dans leur croissance vers une pleine humanité tout en leur donnant les connaissances et les compétences nécessaires dans la vie. L'enseignement doit faire progresser la culture et l'égalité dans la société et donner toutes les chances aux élèves de participer à une formation ultérieure et, plus généralement, de se développer eux-mêmes au cours de leur vie adulte. C'est pourquoi nous inscrivons ce collège dans la dynamique portée par les mouvements d'éducation nouvelle.

II/ MOYENS - PRINCIPES D'ACTION

Ces principes se déclinent dans les moyens pédagogiques, les moyens humains et les moyens matériels du collège.

A) LES MOYENS PEDAGOGIQUES

Le travail prend des formes diverses (classe, groupe, individu), la transversalité est importante, une place spécifique est faite à la pratique, à l'expérimentation et un espace de liberté est réservé à l'élève dans le choix de certaines matières et dans la conduite de projet.

La pédagogie met en valeur 6 principes fondamentaux :

- 1/ Un apprentissage en action s'appuyant sur le rôle formateur de « l'agir », de l'expérimentation (« l'agir » associe activité et réflexion).
- 2/ Une organisation du temps permettant l'alternance d'approche individuelle et d'approche collective.
- 3/ Un enseignement par pôle de connaissances et de compétences.
- 4/ Une pratique de l'évaluation formative et de l'autonomie.
- 5/ Une place importante au temps de parole, à la régulation des groupes, au débat.
- 6/ Une attention particulière portée sur la participation des élèves à l'élaboration de certains cadres et à leur respect.

Le collège met en place toute une palette d'outils éducatifs permettant d'utiliser des temps collectifs et individuels, des approches expérimentales ou plus abstraites, des temps de travail « libres », plus encadrés, ou décloisonnés, des modalités d'apprentissage (formation par l'enseignant, par les pairs, par l'expérience, **auto-formation assistée par ordinateur...**).

1/ L'apprentissage en action : la pédagogie de projet et de l'expérience

Le collégien s'implique dans l'apprentissage, par la mise en œuvre de projets. A cette occasion, Il mobilise et développe de nombreuses connaissances et compétences et en perçoit alors l'utilité dans le contexte pratique de la réalisation de chaque projet.

En effet, il participe à plusieurs projets dans l'année :

- projets de recherche - exposé
- projets de classe
- projet(s) mené(s) sur l'année amené(s) par l'équipe,
- projets proposés et portés par les élèves

La pédagogie par l'expérience permet aussi une appropriation forte des connaissances par les élèves, en les plaçant dans une position d'acteurs, en partant de leur quotidien et en développant leur autonomie. L'approche expérimentale permet aussi de développer une démarche scientifique : observation-expérimentation-raisonnement et mise en commun des idées pour aboutir à des hypothèses et les vérifier. Dans ce collège, l'expérience est aussi souvent que possible un préalable à l'abstraction (**démarche inductive**)

2/ L'organisation du temps

Le temps de présence au collège est le même pour tous les élèves. Il comprend le temps de travail scolaire et un temps de vie (déjeuner, échanger, jouer...). « Le rapport d'orientation du comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires », remis à Luc Chatel le 4 juillet 2011, préconise une heure trente de coupure effective le midi.

Cette organisation repose sur plusieurs points :

a) l'accueil des élèves :

Un temps d'accueil est organisé le matin pour permettre aux élèves de discuter, d'échanger. C'est un sas important pour que l'adolescent se mette dans une disposition à apprendre.

Les acquisitions se font dans une alternance de temps individuels et collectifs :

b) le temps de travail individuel

Le travail individuel des élèves se met en place dans le cadre d'un contrat, retraçant l'ensemble des tâches, des apprentissages et entraînements qu'il devra réaliser sur une ou deux semaines. L'élève gère de manière autonome et responsable ce contrat, pour lequel il bénéficie

de temps de travail défini durant ses horaires. Le contrat est validé par les enseignants en fin de période (semaine ou quinzaine).

Chaque enfant bénéficie d'un adulte référent qui assure un suivi individualisé et encadre au besoin le travail individuel.

Les collégiens ne ramènent pas de travail chez eux. Ils bénéficient de temps personnels pour réaliser leurs travaux pendant la journée. Ces temps peuvent être collectifs permettant l'appui entre élèves.

Le collégien peut présenter son travail à ses parents de manière hebdomadaire. Un outil de liaison est mis en place entre l'élève, l'équipe et ses parents.

c) le temps de travail collectif

Sur le plan scolaire, on distingue 2 temps :

- Les temps de travail autonome du groupe : l'enseignant est alors un accompagnant, un appui, un recours. Les collégiens sont dans l'entraide, certains peuvent être référents.
- Le temps de transmission et d'enseignement dynamique piloté par l'adulte

Le travail collectif s'effectue également sur des temps périscolaires (exemple : repas, assemblée...)

3/ Un enseignement par pôle

L'ensemble des matières enseignées peut être délimitées en trois pôles :

A l'intérieur de ces pôles, la transversalité permettra une approche globale, permettant de comprendre le sens des outils étudiés. Ainsi, les mathématiques se comprennent au regard de leur rôle dans nombre de sciences appliquées pour connaître le fonctionnement de la planète, des phénomènes physiques, etc. Ces pôles doivent permettre tout à la fois la transversalité et l'aspect pratique dans l'abord des matières.

1. La créativité : l'art et le développement de l'esprit critique

Ce pôle regroupe le français en tant qu'outil d'expression de sa propre pensée, l'éducation artistique (éducation musicale, art plastique ...), l'expression corporelle sous toutes ses formes (danse, théâtre, relaxation, etc), des travaux pratiques^[1], un atelier de décryptage des médias et **des environnements numériques**. Un travail spécifique sur la lecture des images sous forme d'ateliers pratiques est mis en place pour permettre au collégien de prendre du recul par rapport au monde qui l'entoure.

2. La citoyenneté : la connaissance et le respect de l'environnement social

Les langues (français ou langues anciennes ou langues vivantes), l'histoire, la géographie, l'éducation civique sont autant de matières qui nous aident à comprendre le monde qui nous entoure, d'en comprendre les règles sociales, leur raison d'être et d'échanger avec nos voisins, proches ou plus lointains. Les langues sont étudiées sur un plan linguistique mais aussi culturel. Les élèves sont amenés à faire des liens dans la construction des langues. Des partenariats avec des collègues à l'étranger sont mis en place pour que les élèves **travaillent à des projets communs**. **La langue prend alors toute sa place en tant qu'outil de communication L'apprentissage des langues est vu comme un moyen et non une fin.**

3. L'écologie : la connaissance et le respect de l'environnement physique

Les mathématiques, la physique, les sciences et vie de la terre, l'éducation physique et sportive sont autant d'outils pour comprendre notre environnement physique, le monde dans lequel nous vivons et comment il fonctionne. C'est dans cette optique que ces matières doivent être abordées, avec l'objectif d'y développer le respect de l'environnement.

Cette organisation par pôle permet tout à la fois une meilleure compréhension des interactions entre les différentes disciplines et l'utilisation d'un large éventail d'outils pédagogiques.

Ainsi, le temps total consacré aux matières est mutualisé pour pouvoir cibler les différents temps de travail (Contrat, travail collectif, travail par expérimentation, enseignement piloté) et dégager un temps dédié au « travail libre ». Dans ce temps spécifique, l'élève est libre du choix du sujet, de la méthodologie (individuelle ou collective), du type de restitution (voire d'une non

restitution éventuellement). Dans ce cadre, l'enseignant est une « ressource », non interventionniste a priori.

4/ L'évaluation et l'autonomie

L'évaluation est un moment essentiel dans l'apprentissage et dans le développement de la confiance en soi. Elle est un outil pour aider l'élève à progresser et pouvoir enclencher par la suite une aide spécifique en cas de besoin. Elle porte sur les connaissances, mais également sur les compétences des élèves, sachant qu'une compétence ne peut-être qu'acquise ou en cours d'acquisition.

Dans ce cadre, nous privilégions l'auto-évaluation et le travail auto correctif avec l'accompagnement d'un enseignant. L'élève effectue une évaluation quand il juge qu'il est prêt sur une partie du programme. Ce mode d'évaluation favorise « l'autonomisation » des élèves et le droit à l'erreur.

Cet outil d'auto-évaluation, fondé non sur un barème de notes mais sur la présentation de la **preuve** des compétences, est le support d'une rencontre élèves, familles, enseignants.

Par cette pratique, il s'agit d'éveiller l'élève à apprécier ses qualités.

Des évaluations globales sont prévues pour synthétiser les notions apprises sur de plus longues périodes. **Une trace de ces évaluations (par exemple : livret de compétences, porte-folio, graphique) et des remédiations possibles est laissée afin que l'élève puisse avoir une vision globale de sa progression au cours des années.**

Des projets de recherche se concluent par la concrétisation d'œuvres variées (CD Rom, film, vidéo, art plastique, article journalistique, mini-conférence...) soit individuelles, soit collectives. La présentation de ces œuvres à l'ensemble des élèves, voire aux parents, donne lieu à une appréciation générale de la qualité du travail fourni, pouvant entrer dans la préparation au brevet.

5/ Le socle commun de connaissances et de compétences

Par bien des aspects, le collège répond au cadre mis en place par le Socle Commun de Connaissances et de Compétences (instauré en 2005 par la loi d'orientation pour l'Avenir de l'école).

En effet le Socle Commun a pour objectif que l'école soit tout aussi bien un lieu d'acquisition de connaissances que de développement et de valorisation de compétences.

Cet objectif est intégré dans la philosophie même du collège puisque adopter une approche par compétences implique qu'il y ait une action, un savoir faire.

L'élève est régulièrement mis devant des situations complexes inédites (réelles ou fictives) individuelles ou en groupe, tel que le préconise le Socle Commun, pour lesquelles il met en œuvre des outils, des connaissances, des compétences (qu'il connaît) afin de réaliser le travail, solutionner le problème...

Il lui est proposé des situations de réflexions et de mise en œuvre de connaissances et compétences en utilisant différents moyens :

- la pédagogie par projet,
- l'enseignement par pôles
- la valorisation de l'oral et l'écoute de différentes stratégies de résolutions de problèmes
- la mise en place de responsabilités et la pédagogie pour l'autonomie,
- le système d'évaluation : une compétence ne sera pas évaluée par acquis ou non acquis mais par son degré d'acquisition. L'élève est évalué lorsqu'il se sent prêt à faire la preuve de son acquisition ou lorsque l'enseignant lui fait prendre conscience qu'il sait faire.

L'outil d'évaluation des compétences sera travaillé sur chaque situation avec les élèves en vue d'une meilleure appropriation de l'outil. L'élève sait ce qu'on attend de lui et connaît les indicateurs observables pour chaque situation, ce qui lui permet une meilleure auto-évaluation et une perspective d'intervention sur les critères.

- le système d'élaboration collective du cadre

- le travail en équipe éducative.

6/ Des espaces de parole

Le collège est un lieu de vie où chacun doit pouvoir dire et être écouté dans son individualité, grâce à :

- Des lieux de parole individuelle auprès de pairs en réciprocité ou auprès d'un adulte, psychologue scolaire mais aussi toute autre personne de l'équipe. C'est pourquoi, une formation à l'écoute et à la communication est intégrée au temps scolaire aussi bien pour les collégiens que pour les membres de l'équipe.

- Des assemblées de collège ou de classe : lieux de parole collectifs. Ils servent à construire une dynamique de groupe. Au cours de ces assemblées, les collégiens sont amenés à élaborer des règles, à gérer des conflits, à débattre, à proposer des projets...

Les élèves expérimentent la mise en place de processus démocratiques, de prise de décision et font l'apprentissage de l'argumentation. Le partage des pouvoirs se fera sous forme de « tours de rôle », de responsabilités (ex : délégués, médiateurs...)

7/ Socialisation, élaboration des règles et respect des cadres

Le collégien participe aux différentes tâches qui rythment la vie du collège : cuisine (préparation, service, conception des repas), entretien (gestion du lieu classe), toutes fonctions nécessaires à la vie du collège (communication).

Le repas est un temps de vie et d'éducation ce qui nécessite une présence de l'équipe éducative. Les collégiens peuvent s'approprier ce temps, et participer depuis le choix des menus jusqu'à leur réalisation, avec un objectif d'autonomie.

- Les règles d'utilisation des espaces communs sont construites ensemble (collégiens et équipe éducative), en cohérence avec le règlement intérieur.
- Une instance de type grand conseil, permet de revoir les règles, d'apporter des améliorations, de retravailler les droits et engagements de chacun.
- Un outil d'évaluation du comportement permet à chaque collégien de repérer son degré d'autonomie dans l'établissement, ouvrant sur les engagements et les droits qui correspondent, à chaque étape.
- En cas de problème de comportement ou d'investissement du collégien dans son travail, des possibilités d'alerte, de réparation sont envisagés sous forme de paliers progressifs :
- Un conseil éducatif réunissant élèves, parents, professeur principal vise à formuler de nouveaux engagements.
- Un conseil de discipline peut se réunir quand l'ensemble des paliers n'apportent pas de solutions.
- La sanction est envisagée sous l'angle d'une réparation possible, afin de permettre au collégien de trouver sa place.
-

8 / Penser la relation inter-degrés

Le passage de l'école primaire à un collège proposant un projet d'éducation nouvelle, nécessite un temps de préparation et d'accueil particulier.

L'équipe pédagogique organise au préalable, une ou plusieurs rencontres avec le futur collégien et sa famille. Seront abordés, les principes fondamentaux qui régissent « l'apprendre » dans ce collège et l'engagement que cela nécessite.

Les premières semaines, l'équipe pédagogique est attentive à aider l'élève à se repérer dans son niveau d'apprentissage et dans son degré d'autonomie.

Ses premiers pas peuvent être déstabilisants, du fait de sa participation active à la construction du savoir, du partage de ce savoir entre pairs et de l'absence de système de notation, qu'il aura peut-être connu auparavant.

Le fil conducteur qui jalonne sa prise d'autonomie et son engagement, est le principe du « contrat ». Il fixe un objectif pour une période courte, pendant laquelle l'élève connaît le volume de travail qu'il a à effectuer. Il sait vers quoi il va et organise ces temps de « contrat » comme il l'entend.

L'équipe enseignante accompagne; l'adulte n'est pas vécu comme celui qui dirige et contrôle; mais bien comme suscitant l'échange, la réflexion, l'auto-évaluation.

Petit à petit des orientations se dessinent et pendant l'année de 3ème, le projet post-collège se construit. La famille y est associée. Le lien avec l'extérieur est renforcé. C'est l'occasion d'organiser des rencontres, des débats, avec des professionnels de filières repérées par les collégiens, avec des lycéens, avec d'autres structures.

La réflexion est portée sur ce que l'on attend d'un collégien en fin de troisième.

Durant son parcours au collège, l'élève a renforcé sa capacité de réflexion personnelle, son regard critique, son implication dans la vie collective, sa participation à la construction du savoir, et la connaissance qu'il a de lui-même.

Il est plus apte à choisir l'orientation qui lui correspond, et plus apte à s'adapter à sa future formation.

B) LES MOYENS HUMAINS

1/ L'équipe éducative

Les objectifs spécifiques de ce collège, les moyens pédagogiques qu'il se donne sont partagés par toute l'équipe éducative pour fonctionner véritablement. De ce fait, les recrutements se font sur la base du volontariat et de l'adhésion aux valeurs et aux objectifs du collège avec des postes à profil. La mission des enseignants dépasse l'enseignement de leur propre matière, ils interviennent aussi dans le champ éducatif en coordination avec l'équipe de la vie scolaire.

Le travail d'équipe est fondamental afin de définir des actions collectives et d'analyser des pratiques et des expériences. L'équipe est constituée de l'ensemble des adultes amenés à intervenir auprès des élèves au sein de l'établissement.

Le rôle du CPE et des animateurs de vie scolaire est essentiel dans la gestion du relationnel. (par exemple : mise en place de débat sur les sujets qui posent question.)

De plus, l'équipe dispose de formations régulières, pour développer ses compétences et bénéficier d'un temps de recul et d'analyse de ses pratiques.

2/ Une éducation tripartite

L'éducation est fondée sur une relation tripartite, entre collégiens, **équipe éducative** et parents. La place des parents est pensée en préservant l'espace des enfants au collège et en préservant les relations collégiens/enseignants. Dans ce cadre, le collège s'appuie sur les fondements de l'éducation nouvelle. Par exemple, une association de parents sert de lien avec l'extérieur, autour de projets précis, les collégiens choisissant quand ils souhaitent faire appel à celle-ci. Un espace est donc dévolu aux parents (bureau, boîte aux lettres, etc). Différents vecteurs de communication leur sont également proposés pour leur permettre d'interpeller l'équipe éducative.

3/ Le partenariat

Ce collège est un lieu d'apprentissage relié au monde qui l'entoure :

- Il prend place dans son environnement en échangeant et en construisant des projets avec des partenaires extérieurs.

- Il trouve des personnes ressources pour enrichir l'enseignement dispensé sur place.

Par exemple :

- le musée des confluences, pour aborder les thèmes de l'environnement physique,
- le musée archéologique, pour aborder l'histoire et, par exemple, la connaissance de la civilisation latine,
- l'Institut Lumière, pour le décryptage du monde des images,
- des associations environnementales,
- les médiathèques municipales, etc.

C) LES MOYENS MATERIELS

Faire du collège un lieu de vie demande **des espaces** permettant des échanges : une salle de réunion est par exemple essentielle pour mettre en place les grandes assemblées. Parallèlement, le travail autour de l'expression nécessite une salle pour la préparation et la réalisation de spectacle, d'exposition, de projections.

Une **salle polyvalente** peut remplir ces deux fonctions.

Pour favoriser l'appropriation des locaux par les collégiens, des classes attitrées ou des espaces de référence sécurisés et personnalisables sont aménagés, par exemple un lieu d'accueil et de détente pour le matin.

Les salles de classe doivent être équipées de plusieurs postes informatiques avec le réseau Internet et une imprimante afin que les élèves puissent effectuer des recherches bibliographiques, s'entraîner à des exercices en auto-formation, envoyer des mails, créer des espaces collaboratifs, stocker des photos, etc.

Il semble intéressant que les élèves aient accès de chez eux à leur espace sur le serveur du collège, pour montrer leurs travaux à leurs parents, communiquer avec l'équipe en cas de maladie, etc.

De manière générale, l'équipe assure une veille sur les TICE (Techniques d'Information et de Communication en Education) et propose ces outils si ils offrent des possibilités nouvelles pour la pédagogie.

Le collège propose des espaces réservés aux enseignants pour qu'ils puissent travailler en continu **et en équipe** sur place.

La cuisine ayant un rôle pédagogique important dans le collège, elle est équipée et adaptée à la présence d'élèves de 10 à 15 ans.

L'espace extérieur est à penser dans le cadre éducatif, pour créer des lieux d'accueil, **de vie (repos, goûter, etc.)** et de pédagogie.

Pour assurer la place des parents dans l'école, en lien avec le projet pédagogique, un bureau est dévolu à l'association des parents.

L'utilisation des locaux fait l'objet de règles communes élaborées par le cadre institutionnel. A l'usage, ces règles évoluent avec les collégiens.

D/ Mise en place d'une démarche d'évaluation et d'auto-évaluation de l'action « collège public innovant dans le Rhône »

L'évaluation du projet expérimental, une nécessité.

La mise en oeuvre du projet se fait dans des conditions qui permettent d'en évaluer les résultats et les impacts dès l'ouverture du collège.

L'évaluation se réalisera sur deux périodes clés :

- **Tout au long de l'expérimentation** en vue de réajuster pour obtenir les effets les meilleurs possibles. Sa conduite peut être ainsi réorientée à tout moment.

Des paliers d'évaluation sont à envisager à chaque fin d'année scolaire.

- **Au terme de l'expérimentation.** A ce moment-là l'évaluation sert à mesurer les effets obtenus de l'action et les conséquences du projet.

Démarche d'évaluation

Il s'agira de **reprendre**, lors du lancement du projet expérimental, les objectifs et les moyens prévus dans le document pédagogique, de **déterminer les indicateurs** d'évaluation de ces objectifs, afin de pouvoir juger des effets produits par l'expérimentation.

Certains domaines sont plus facilement évaluables, comme : l'implication dans la vie du collège ou les partenariats avec l'extérieur, pour lesquels les indicateurs sont aisément identifiables. D'autres domaines, comme la confiance en soi, le degré d'autonomie, par contre, demande une mise en pratique au préalable et des échanges en équipe. Ici, les indicateurs sont à individualiser.

Il s'agira **de décider** des acteurs qui contribueront à l'analyse et à l'élaboration des réponses aux questions évaluatives.

Ainsi **un groupe de pilotage de l'expérimentation** pourra être mis en place. Il pourrait être judicieux d'associer a minima (liste non exhaustive) : des représentants des collégiens, des représentants de l'équipe éducative, la Direction Académique, le CARDIE, des parents (fondateurs du projet et autres), le Conseil Général.

Ce comité de pilotage s'appuiera sur le travail d'analyse de la pratique effectué par l'équipe hebdomadairement ainsi que sur les évaluations des acquis des collégiens.

Le comité de pilotage déterminera la périodicité du suivi, des réunions ainsi que des rapports nécessaires à l'évaluation.

L'évaluation réalisée au terme de l'expérimentation, sera faite également par un groupe de personnes externes (consultants, représentants de l'Education Nationale, etc).

Grâce à cette démarche d'évaluation, si les objectifs du collège sont remplis, ce projet pourrait servir de tremplin pour la pérennisation du collège public innovant.

[\[1\]](#) Le travail de répartition des tâches (cf. cuisine) fera aussi partie de ce pôle.